

ASB

E.U.R.L. au capital de 502.500 €
1 Avenue George V - 75008 Paris
R.C.S. de Paris 420 794 406 (2022 B 04526)

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE LE 30 JUIN 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique constate l'existence d'une perte nette comptable de (227.774,67 €) qu'il décide d'affecter

- Au poste « Autres réserves » à hauteur de 225.000 €, alors réduit de 1.366.000 € à 1.141.000 €,
- Et le solde soit 2.774,67 au report à nouveau débiteur, passant ainsi de (1.283,02 €) à (4.057,69 €).

Enfin, il décide de distribuer un dividende de 230.000 € qui sera prélevé sur le compte « Autres réserves » alors réduit à 911.000 € et dont la mise en paiement devra intervenir au plus tard le 30 septembre 2025.

Ces dividendes ainsi distribués à l'associé unique (sauf option de sa part en tant que personne physique au barème progressif, pour l'ensemble de ses revenus), seront soumis au PFU de 30% sur l'ensemble des dividendes non-assujettis aux cotisations sociales et donneront lieu à déclaration fiscale corrélative, objet de l'imprimé CERFA 2777 dans les 15 jours suivant l'expiration du mois au cours duquel leur paiement interviendra.

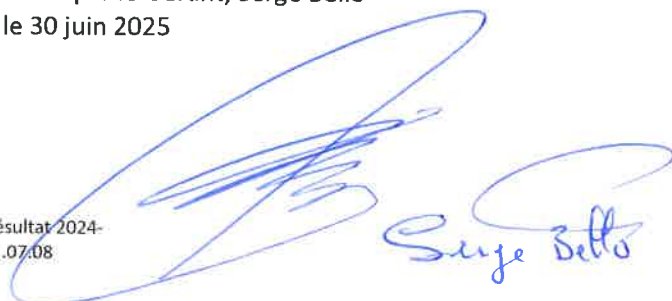
La quote-part des dividendes visée à l'article L.131-6 du Code de Sécurité Sociale (fraction des bénéfices distribués excédant 10 % d'un montant égal à la somme du capital social, des primes d'émission et compte-courant), sera l'objet du seul prélèvement à la source de 12,8% correspondant à l'impôt sur le revenu, s'agissant de sommes soumises à cotisations sociales TNS.

Enfin, pour satisfaire aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Associé unique déclare que la société a distribué au cours des 3 derniers exercices, un dividende global de :

Exercice	Date	Montant
31/12/2021	PV 30 juin 2022	230.000 €
31/12/2022	PV 26 juin 2023	200.000 €
31/12/2023	PV 31 mai 2024	200.000 €

Certifié conforme par le Gérant, Serge Bello

Fait à Paris, le 30 juin 2025



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL A.S.B.			
SIRET	4 2 0 7 9 4 4 0 6 0 0 0 2 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
1 avenue George V			
75008 PARIS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0								
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%									
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %											
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quindecies						
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles art. 44 sexies								Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies						
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %						
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies								
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W												

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SARL BRICARD - LACROIX & ASSOCIES			
11 Bis rue D'EDIMBOURG 75008 PARIS			Tél : 0144690606
- du conseil :			Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :			Tél :
- N° d'agrément :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL A.S.B.Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 1 avenue George V 75008 PARISDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 2 0 7 9 4 4 0 6 0 0 0 2 5Néant ☐ *Exercice N clos le.
31/12/2024

				Exercice N clos le. 31/12/2024					
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU			
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	54 937	CV		54 937	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH		BI			
TOTAL (II)				BJ	54 937	BK		54 937	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	25 723	BY		25 723	
		Autres créances (3)		BZ	1 727 307	CA		1 727 307	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	12 356	CG		12 356		
	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI				
	TOTAL (III)		CJ	1 765 387	CK		1 765 387		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 820 324	1A		1 820 324		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilités :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A.S.B.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 502 500)			DA	502 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	50 250	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	8 204	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 366 000	
	Report à nouveau			DH	(1 283)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(227 774)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 697 896	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	82 845	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX		
	Dettes fiscales et sociales			DY	4 470	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	35 112	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	122 428		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 820 324		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	122 428
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A . S . B .						Néant ☐ *		
						Exercice N		
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	99 355	FH		FI	99 355	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	99 355	FK		FL	99 355	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	99 355
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	28 797
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	470
	Salaires et traitements*						FY	10 000
	Charges sociales (10)						FZ	77 854
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { -- dotations aux amortissements (14) -- dotations aux provisions*					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	117 122
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(17 766)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	29 991
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	29 991	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	240 000
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	240 000	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(210 008)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(227 774)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.